



## FICHE INSCRIPTION 2019

DATE RÉSERVÉE :

CATÉGORIE :

NOM ET PRÉNOM :

MAIL:

DATE DE NAISSANCE : .../.../...

TÈL :

ADRESSE :

Se munir obligatoirement des papiers suivants lors des inscriptions (permis, assurance circuit ou licence FFM).

N°PERMIS :

DATE D'OBTENTION :

MOTO :

ANNÉE :

LICENCE N° :

COMPAGNIE D'ASSURANCE :

DATE D'EXPIRATION :

### **Le pilote doit, pour des raisons évidentes de sécurité, avoir les équipements suivants :**

- ▶ Casque homologué, en bon état : casque **INTÉGRAL** - Casques modulables **INTERDITS**.
- ▶ Combinaison en cuir 1 ou 2 pièces **ATTACHÉES**.
- ▶ Gants et bottes moto en cuir.
- ▶ Protection dorsale **OBLIGATOIRE**.
- ▶ Les caméras embarquées sur les casques sont **INTERDITES**.

### **Je déclare également :**

- ▶ Être en bonne santé
- ▶ N'être sous l'effet d'aucun traitement médicamenteux, ne pas avoir consommé, ni avant ni pendant la journée, alcool, stupéfiants ou autre de nature à altérer mes facultés au cours de ma présence dans l'enceinte du circuit.
- ▶ Avoir la pleine possession de mes facultés physiques et mentales
- ▶ Plus généralement ne faire l'objet d'aucune incapacité, permanente ou provisoire, contradictoire avec la pratique de la conduite sur circuit
- ▶ Être titulaire du permis de conduire correspondant au type de véhicule utilisé ou un Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste (CASM) ou licence
- ▶ Avoir pleine et entière conscience des risques liés au pilotage d'une moto sur circuit fermé, et même dans un contexte d'entraînement.

### **Je renonce également d'ores et déjà à engager toute action judiciaire à l'encontre du circuit et du Pôle Mécanique Moto Club, dès lors que :**

- ▶ Je serais victime d'un accident dans l'enceinte du circuit.
- ▶ Ma responsabilité serait engagée par une personne morale ou physique à la suite d'un dommage, dont je serais à l'origine, et ce à l'occasion de ma présence dans l'enceinte du circuit.
- ▶ Je m'engage à régler au circuit, sur place lors de ma présence dans l'enceinte du circuit, toute facture qui me sera présentée et qui portera sur des dommages que j'aurais causé aux infrastructures et biens mobiliers utilisés par le circuit. Des sanctions financières peuvent être prises à l'encontre de l'organisateur en cas de dégradation des infrastructures. Dans ce cas le PMMC se réserve le droit de déposer plainte à l'encontre des personnes responsables.

- ▶ Je conserverai un comportement exemplaire, je roulerai à allure réduite sur le paddock qui est ouvert au public.
- ▶ Je ne ferai ni burn, ni roue arrière qui dégradent l'image de la moto et mettent en danger les autres pilotes.
- ▶ Je m'engage à quitter immédiatement l'enceinte du circuit dès lors que je manquerais aux obligations figurants dans le règlement du circuit et ou sur les règles de bon sens et de bonne conduite à l'égard du personnel du moto-club ou du circuit.
- ▶ L'organisateur ne peut être tenu responsable des accidents dont pourraient être victimes les pilotes ou accompagnateurs (tant au niveau corporel que matériel) et des vols qui surviendraient pendant la manifestation dans l'enceinte du circuit.
- ▶ L'organisateur se réserve le droit d'exclure tout pilote ne respectant pas les règles de sécurité (sans remboursement de sa journée ou d'imposer à un participant de changer de niveau, pour des raisons d'organisation ou de sécurité.
- ▶ **Les pilotes recalés au sonomètre ne seront pas remboursés.** Le niveau sonore est fixé à **100db en semaine** et **95db weekend et jours fériés**. Les modifications ou le mauvais entretien d'un échappement ne peuvent être préjudiciable au Moto Club.
- ▶ Toute moto dont l'état sera jugé dangereux ne pourra prendre la piste. Nous veillons à la sécurité de tous, à ce titre, freins et pneus doivent être en bon état, toutes fuites de liquides implique un refus d'accès à la piste. Lors de chaque journée un professionnel est présent pour vous conseiller.
- ▶ La pluie n'empêche pas la pratique de la moto, les journées sont donc maintenues, sauf événement exceptionnel. En cas de neige sur la piste, les journées sont annulées. Des instructeurs sont présents à chaque journée pour vous guider.
- ▶ Un vigile permet de camper entre 2 journées et la veille des entraînements. Une aire de stationnement se trouve à l'entrée du pôle, et est libre d'accès sans obligation de sécurité pour d'autres cas.
- ▶ Il est formellement interdit de donner/vendre sa place à un autre participant. Toute modification doit être faite avec l'accord de l'organisateur. En cas d'abandon au cours d'une journée (panne, chute ou autre), seul le club est habilité à gérer les places libérées sans avoir à en informer les pilotes concernés.
- ▶ Un engagement peut être annulé si vous vous inscrivez dans une catégorie qui n'est pas la vôtre, et ce sans remboursement.
- ▶ L'**annulation** d'une journée doit être faite **30 jours avant la date** du roulage pour pouvoir être remboursée.
- ▶ Une annulation faite à moins de 30 jours pourra être remboursable si le pilote nous propose un remplaçant de la même catégorie et si notre liste d'attente nous permet un remplacement de la place délaissée.

Je suis conscient(e) des risques liés à la pratique du sport moto. Je suis conscient(e) des blessures qui peuvent m'être infligées. J'affirme que cette déclaration est exacte. J'ai été informé(e) des assurances complémentaires et facultatives proposées par le Moto Club. Je respecterai scrupuleusement les règles imposées par le PMMC et le Pôle Mécanique d'Alès, pour ma sécurité et celle de chacun.

Le \_ :                      à :

Signature :

Pôle Mécanique Moto-Club -  
Vallon de Fontanes  
30520 Saint Martin de Valgualgues - 07.87.84.13.07 -  
[contact@polemecanique-mc.com](mailto:contact@polemecanique-mc.com) / [www.polemecanique-mc.com](http://www.polemecanique-mc.com)